



restauration des terrains en montagne

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 29 AOÛT 1988 88-3563
Pour ampliation
L'Attaché de Préfecture



RAPPORT POUR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS

DU 29 OCTOBRE 1987

Délimitation des zones de risques naturels de la Commune de SAINT NICOLAS DE MACHERIN

Le Décret n° 61-1297 du 30 Novembre 1961, devenu l'Article R 111-3 du Code de l'Urbanisme (Décret n° 77-755 du 7 Juillet 1977, Article 2) stipule que :

"La construction sur des terrains exposés à un risque naturel tel que : inondation, érosion, affaissement, éboulement, avalanches, peut, si elle est autorisée, être subordonnée à des conditions spéciales."

Ces terrains sont délimités par arrêté préfectoral pris après consultation des services intéressés et enquête dans les formes prévues par le Décret n° 59-701 du 6 juin 1959 relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et avis du Conseil Municipal et de la Commission Départementale d'Urbanisme."

La délimitation technique des différents risques naturels existant dans la Commune de SAINT NICOLAS de MACHERIN constitue le premier acte de la procédure. Il convient d'examiner successivement l'existence des risques en cause, relevés après étude sur le terrain, étude cartographique, photo-interprétation et enquête auprès des habitants.

La numérotation des paragraphes du présent rapport correspond à celle des différents chapitres des dispositions réglementaires applicables dans les zones exposées à un risque naturel.

Les différentes zones de risques naturels de la Commune de SAINT NICOLAS de MACHERIN sont présentées sur un fond topographique au 1/10000ème.

I-1 - ZONES INONDABLES DE FOND DE VALLEE

Les sommets représentés sur la commune sont peu élevés (800 à 950 m). Le fond des vallées se situe vers les altitudes 500 à 450 m. Les bassins versants sont donc peu étendus. Ils sont de plus, entièrement boisés.

On sait que la présence de la forêt diminue le ruissellement et facilite l'infiltration des eaux de pluie.

Le risque d'inondation sur le territoire communal reste donc assez faible et très localisé.

Il se manifeste dans les vallées à fond plat lorsque le lit du ruisseau est peu encaissé.

C'est le cas du Ruisseau de CHATELONNIERE qui a débordé lors de la trombe d'eau de 1982.

C'est aussi le cas des Ruisseaux de BOURDIS, des PISSIERES, et du ruisseau de l'Usine (à partir de la cote 460) dont le lit est surélevé par rapport aux terrains riverains.

Tous ces ruisseaux ont été classés en zone inondable de débit B.

I-2 - ZONE DE RUISSELLEMENT SUR-VERSANT

Vers les années 1890, suite à une trombe d'eau, le ruisseau de PISSIERES est sorti de son lit à la cote 490. Il a engravé les propriétés de sa rive gauche jusque vers la cote 480.

Ce phénomène s'est produit parce que le ruisseau n'était pas encaissé. Depuis cet événement, des travaux de curage du lit torrentiel ont permis de le maintenir suffisamment encaissé pour qu'un tel débordement ne puisse plus se reproduire. Il est donc nécessaire de poursuivre cet entretien.

II - ZONES MARECAGEUSES

Une grande zone marécageuse, à l'aval de laquelle a été aménagé un étang, est située au Nord du Chef-lieu.

Le fond argileux de cette vallée peu pentue facilite la rétention d'eau et le développement d'une abondante végétation hydrophile.

D'autres petites zones ont également été notées sur la commune à l'Est de CHATELONNIERE.

IV - ZONE DE DEBORDEMENT DE TORRENT

Le ruisseau de PISSIERES, entre les cotes 620 et 510, c'est-à-dire en amont du hameau du BERGUREUIL, a été classé dans cette catégorie en raison du risque d'affouillement de ses berges.

.../...

V - ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

La très grande majorité du sol du territoire communal est formé par les poudingues du MIOCENE qui sont bien indurés et forment parfois des falaises.

Ce substratum est bien stable. Cependant, il est parfois recouvert par une couverture d'altération ou pellicule de moraine peu épaisse (quelques mètres) qui peuvent, dans certains cas, être à l'origine de zones instables ou potentiellement instables.

Cette couverture est localement très argileuse et globalement peu perméable. Il est donc nécessaire, dans les secteurs de stabilité douteuse, d'engager avant tout projet, une étude géotechnique qui déterminera les vices cachés du sol et permettra d'adapter les constructions, les accès et les réseaux à la nature du terrain.

Le classement des secteurs de HAUTEFORT, BERGUREUIL et PIED-BARLET dans cette catégorie, implique la nécessité d'une telle étude.

VI - ZONES DE CHUTES-DE-PIERRES

La seule zone importante notée sur le territoire se situe en rive droite du Ruisseau des PISSIERES et a pour origine l'existence de falaises de poudingues bien indurés.

Ces falaises peuvent générer des chutes isolées de galets ou des chutes de masses de congglomérats.

Une petite zone correspondant à une ancienne exploitation de gravière a été notée sur la route de SAINT SIXTE. Elle est citée pour mémoire.

Par délibération du 12 juin 1987 le Conseil Municipal donne son accord sur les délimitations proposées.

Il convient de préciser :

- Que les constructions sont interdites dans les zones définies aux paragraphes 3, 5-1, 6-1.
- Que des constructions peuvent être autorisées sous conditions dans les zones définies aux paragraphes 1-1, 1-2, 2, 5-2.
- Que la délimitation proposée sur le plan annexée constitue plus un recensement des risques connus qu'une étude exhaustive des risques probables.

.../...

- Qu'en la matière, une certitude quelconque ne peut-être requise d'un service technique et qu'en conséquence, la responsabilité du dit service -même morale- ne saurait être recherchée tant en ce qui concerne la délimitation proprement dite des zones de risques naturels, les restrictions et servitudes imposées à l'intérieur de ces zones, qu'en ce qui concerne les accidents (avalanches, chutes de pierres, etc...) qui surviendraient à plus ou moins longue échéance, à l'intérieur ou à l'extérieur de ces périmètres.

Grenoble, le 28 septembre 1987

Le Géologue du Service R.T.M.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'B' intertwined, followed by a period.

L. BESSON